

Bernard FILIPPI

Membre du conseil économique social, environnemental et culturel de Corse.

Représentant des artistes plasticiens.

Participation à la cellule de veille

La crise liée au corona virus est tout aussi sanitaire qu'économique et sociale. Le secteur culturel déjà fragile risque d'avoir du mal à s'en remettre surtout que l'avenir, en cette fin d'avril, reste difficilement prévisible. Il n'est pas sûr que le déconfinement soit effectif et que le virus soit du jour au lendemain inactif.

Le facteur humain reste essentiel et le public ou l'amateur, qui sont la pierre angulaire de ce secteur, risquent d'être absents, empêchés par la crainte sanitaire ou par des difficultés financières. L'impact du Covid 19 sera majeur et durable pour les professions artistiques.

Dans le secteur des arts plastiques, les structures, les galeries privées ou associatives vont frôler la faillite et tous les calendriers d'évènements sont visiblement - et durablement- difficiles à prévoir et à mettre en place. Les créateurs en arts plastiques, inscrits à la maison des artistes ou indépendants et auto-entrepreneurs ne sont pas toujours aptes à recevoir les aides mises en place par l'état ou par la collectivité de Corse. Il faut prendre en compte le fait que l'immense majorité des artistes-auteur.e.s évolue en dehors du circuit des galeries, des collectionneurs et des institutions et donc se situe en dehors des mesures de soutien orientées vers la diffusion.

(Je cite la Maison Des Artistes)

Le gouvernement et les Régions ont mis en place un Fonds de solidarité doté d'1 milliard d'euros pour « les personnes physiques et morales exerçant une activité économique qui répondent aux critères d'éligibilité, notamment les artistes-auteurs, qui pourront bénéficier d'une aide jusqu'à 1 500 € issue de ce fonds de solidarité. Il est créé à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Le Ministère de la culture a mis en place un « fonds d'urgence doté dans un premier temps de 2 M€ [qui] sera aussi créé en faveur des galeries d'art, des centres d'art labellisés et des artistes-auteurs ». Le Centre national des arts plastiques a ouvert ce dispositif au 1er avril.

Ces aides passent par les DRAC. Qu'en est-il du montant de ces aides et des modalités de transfert à la Corse ?

La collectivité de Corse promet « d'éditionner un guide d'informations techniques et pratiques à l'attention des responsables associatifs qui sont déroutés voire impuissants face à la crise »

(je cite Corse matin) avec la promesse, par Josepha Giacometti d'assurer un assouplissement du guide des aides.

La préoccupation évidente est d'agir rapidement, efficacement et au plus juste des besoins tout en veillant à ne pas démultiplier les guichets d'aides et contraindre ainsi, les artistes à déposer pléthore de dossiers.

Il est clair qu'il va falloir repenser les mécanismes de soutien à la création et à la diffusion et surtout, s'engager à gagner en rapidité et en réactivité pour verser, au moins, les subventions déjà votées, les conventions déjà engagées, avant d'imaginer et de relayer de nouvelles- et nécessaires- aides.

Si l'avenir est incertain et les prévisions hasardeuses il est peut-être temps d'interroger et de clarifier les modalités d'intervention de la puissance publique. Si nous sommes en guerre et dans une urgence absolue il va falloir dépasser les guides et les arguments administratifs et juridiques

Plus que jamais, prenez soin de vous ainsi que de tous ceux que vous aimez

Ajaccio, le 16 avril 2020